

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU BUREAU DE COMMUNAUTE DU 3 SEPTEMBRE 2018

Date de convocation :
28 août 2018

Nombre de conseillers :
en exercice : 21

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille dix-huit le trois septembre à 19 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Christian ROBACHE, Sinclair VOURIOT, Roland HARLE, Laurent DELPECH, Edwige LAGOUGE, Frédéric NION, Laurent SIMON, Patrick MAILLARD, Pascal LEROY, Mireille MUNCH, Yann DUBOSC, Jean-Michel BARAT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Jacques AUGUSTIN

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Tony SALVAGGIO à Mireille MUNCH

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Marie JACQUEMIN

ABSENTS :

Thibaud GUILLEMET, Jean TASSIN.

Monsieur Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le compte-rendu du Bureau Communautaire du 2 juillet 2018 est approuvé à la majorité (17 voix pour ; 1 abstention : Patrick Maillard, absent lors du précédent Bureau).

EXERCICE DE LA COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Présentation de la compétence GEMAPI par Emmanuelle FRAZDI, Directrice de l'environnement à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire :

- Les contours de la compétence ;
- Les responsabilités nouvelles et qui demeurent ;
- La GEMAPI sur le territoire de Marne et Gondoire ;
- Zoom sur le risque Inondation.

5EME EDITION DES ATELIERS DE LA BIODIVERSITE : LA FAUNE SAUVAGE EN VILLE

Marne et Gondoire organise depuis 2014 un évènement annuel autour d'une thématique de la biodiversité. Cette journée vise à faire le point, auprès aux élus et services techniques de Marne et Gondoire. Elle s'articule autour de temps d'échanges entre experts de la biodiversité et participants. Plus qu'un porté à connaissance des enjeux qui reposent sur la diversité du vivant, il s'agit de livrer des actions clés en main à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Cette année les ateliers de la biodiversité se tiendront le 18 septembre autour du thème Biodiver-cité : la faune sauvage en ville.

La nature s'invite volontiers dans nos villes, source de bien être, elle est parfois porteuse de nuisances potentielles.

Au cours de la matinée de conférences, les intervenants donneront des conseils pour gérer, cohabiter et parfois changer de regard sur ces vivants souvent identifiés au premier abord comme des nuisibles.

EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI, CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SEINE GRANDS LACS

En préfiguration de l'exercice de la compétence GEMAPI, et depuis son exercice effectif, la Direction de l'Environnement a travaillé avec le Syndicat Mixte EPTB Seine Grands Lacs dans la perspective d'un partenariat.

L'EPTB Seine Grand Lac agit à l'échelle du bassin versant amont de la Seine, facilite et coordonne l'action publique des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire à travers ses missions :

- Gérer le risque lié aux inondations dans le bassin de la Seine en écrêtant les crues.
- Soutenir le débit des rivières pendant la saison sèche.
- Agir pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations.
- Assurer un rôle de conseil, d'animation et de coordination auprès des collectivités du bassin.
- Préserver l'environnement.

L'objectif principalement poursuivi dans la mise en place de ce partenariat est de bénéficier de l'expertise et d'une meilleure maîtrise et gestion du risque inondation par le Syndicat. Ainsi l'objet de la convention proposée porte sur des missions d'animation de coordination d'information et de conseil en matière de :

1. Diagnostic de vulnérabilité territoriale aux inondations et aux étiages et Accompagnement à la mise en œuvre du Décret digues ;
2. Accompagnement dans la formalisation d'exercices de gestion de crise à petite échelle à destination des collectivités (communes, des EPCI à fiscalité propre et des établissements publics) (action PAPI et hors PAPI).

AIRE DE GRAND PASSAGE DE MARNE ET GONDOIRE - MODIFICATION DES TARIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **MODIFIER** l'annexe n°1 du règlement intérieur de l'aire de grand passage de Marne et Gondoire située sur le territoire de St Thibault des Vignes ;
- ❖ **FIXER** une tarification et facturation par tranche de 10 caravanes à 150€ la semaine assortie d'une caution pour 10 caravanes de 100€.

ECHANGES SUR LES INSTALLATIONS ILLEGALES ESTIVALES

Echanges des élus sur les installations illégales estivales.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIETREM) 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2017 du SIETREM sur la collecte, le traitement et la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés et de l'élaboration du programme local de prévention des déchets.

ECHANGES SUR LES SYNDICATS TECHNIQUES

Les élus ont échangé sur les syndicats techniques, et notamment sur le volet développement durable.

ETATS DES LIEUX DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET LANCEMENT D'UN DIAGNOSTIC

Une information est faite aux élus concernant le lancement d'une nouvelle étude : en effet, l'état des lieux des réseaux d'eaux pluviales fait apparaître des problématiques liées notamment à l'intensité des pluies mais également à l'urbanisation, démontrant la nécessité d'établir un diagnostic permettant :

- De mettre en évidence les éventuelles défaillances hydrauliques et structurelles des ouvrages de gestion des eaux pluviales ;
- D'établir un programme prévisionnel pluriannuel afin de pouvoir chiffrer et hiérarchiser les travaux nécessaires liés à cette problématique.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYAGE POUR LE PERIMETRE DES COMMUNES DE JOSSIGNY ET PONTCARRE - COMPETENCE MISE EN OEUVRE DU SAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **DESIGNER** comme représentants au Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres :

<i>Commune</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
JOSSIGNY	Mme Christine PAULINO	M. Yann HENRIOL
PONTCARRE	M. Claude MACLE	M. Roland LEROY

ENGAGEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BASSIN DE RETENUE DES EAUX PLUVIALES DES BRISACIERS SUR LA COMMUNE DE COLLEGIEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **LANCE** une consultation des entreprises selon une procédure adaptée (MAPA) en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation du bassin de retenue des eaux pluviales des Brisaciers à Collégien ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché et tous les documents y afférent, au terme de cette consultation ;
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MATERIELS INFORMATIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **LANCE** une consultation des entreprises en vue de recourir à un marché à bons de commande d'une durée de 12 mois, reconductible 3 fois sans minimum et avec un maximum annuel de 200 000 € HT, en vue de la fourniture et la livraison de matériels informatiques.
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents s'y afférent.
- ❖ **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au budget.

AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR L'AMENAGEMENT DU PARC DU MONT EVRIN, SUR LA COMMUNE DE MONTEVRAIN CAMG N° 2013-06-26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** ce nouveau délai de 48 mois supplémentaires du marché ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant au marché 2013-06-26 et toutes les pièces y afférentes.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h13.